



PRÉFET DU CANTAL

**Direction Départementale des  
Territoires du CANTAL**

Aurillac, le 1er juillet 2020

*Service de l'Economie Agricole*

**22, rue du 139ème R.I. - BP 10414  
15004 AURILLAC CEDEX**

**04.63.27.66.66**

**Dossier n° : AE 20.0113**

**Demandeur : DA COSTA FARO Cédric**

**Date d'enregistrement de la demande : 18/05/2020**

**Date limite de candidature : 10/08/2020**

- Si à l'issue du délai de quatre mois fixé à partir du 24 juin 2020 de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 24 octobre 2020.

Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
THIEZAC	30,80	PEPIN SOUBAYRE Marion	Section AK 103, 104, 105, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196 ; Section AL 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 117, 118.
THIEZAC	15,38	Mairie de THIEZAC	Section AL99, 100, 101, 102

**Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.**

**Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr/> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière**